



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE COREALISATION
AVEC L'ATELIER DE PARIS, CENTRE DE
DEVELOPPEMENT CHOREGRAPHIQUE
NATIONAL POUR L'ORGANISATION D'UNE
PERFORMANCE LE 6 JUIN 2025**

**DÉCISION N° DM-25-239
EN DATE DU 09 JUILLET 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Atelier de Paris – Centre de développement chorégraphique national, représentée par Madame Anne Sauvage, dont le siège social est situé Cartoucherie, 2, route du champs de Manoeuvre – 75 012 Paris – pour l'organisation de la performance « Ekesa Sanko » de Dilo Paulo dans le cadre du festival June Events, le vendredi 6 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2024-2025.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Atelier de Paris – Centre de développement chorégraphique national, représentée par Madame Anne Sauvage, dont le siège social est situé Cartoucherie, 2, route du champs de Manoeuvre – 75 012 Paris – une convention de coréalisation pour l'organisation de la performance « Ekesa Sanko » de Dilo Paulo dans le cadre du festival June Events, le vendredi 6 juin 2025, dont le prix de cession est fixé à 1 500 € (mille cinq cent euros) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250709-lmc1H13205H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/07/2025
Date de Publication : 09/07/2025

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250709-lmc1H13205H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/07/2025
Date de Publication : 09/07/2025